

Vos questions / nos réponses

me faire interdire

Par [mistic49](#) Postée le 26/09/2024 19:23

Bonjour je souffre énormément cela fait 30 ans que je joue au casino en ligne et aussi quand je vais à la mer les casinos de bord de plage mais là je n'en peux plus il faut que j'arrête je vis seul j'ai peu de ressources je suis à L'aah Et ça devient vivable je me rends trop malade je n'arrive plus à vivre merci de m'aider

Mise en ligne le 30/09/2024

Bonjour,

Il est positif que vous fassiez la démarche vers notre service d'aide à distance.

En ce qui concerne les casinos en bord de mer, vous avez la possibilité de vous faire auto-exclure en faisant la demande auprès des établissements que vous avez l'habitude de fréquenter.

Par ailleurs, vous avez également la possibilité de vous faire interdire volontaire de jeux, via l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ). Il s'agit de l'autorité compétente en matière de régulation des jeux d'argent.

Il suffit d'en faire la demande sur leur site internet. Cela permet concrètement de ne plus pouvoir jouer sur les sites des opérateurs de jeux officiels ainsi que dans les casinos terrestres du territoire national. Cette interdiction est valable 3 ans incompressibles. Au bout de la 3^{ème} année, l'interdiction tous les ans tacitement (sans intervention de votre part). Cela peut déjà limiter les tentations et pertes d'argent.

Vous trouverez en bas de page, un lien vers le site internet de l'ANJ. Vous y trouverez toutes les informations susceptibles de vous intéresser ainsi que la procédure d'interdiction en ligne.

En ce qui concerne votre pratique des jeux de casino en ligne, si les sites ne sont pas homologués par l'ANJ, l'interdiction volontaire de jeux ne pourra pas fonctionner. En effet, certains opérateurs de jeux échappent à la législation française car ils résident à l'étranger.

Or, l'on sait qu'il n'est pas aisé de se détacher de ces jeux sans une aide extérieure. D'autant plus, que vous nous indiquez jouer depuis 30 ans, nous supposons que vous avez déjà fait des tentatives d'arrêt dans le passé.

C'est pourquoi, il nous paraît intéressant que vous sollicitiez une aide extérieure avec des professionnels de l'addictologie.

Des consultations individuelles, confidentielles et gratuites sont proposées dans des Centres de Soins d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie (CSAPA). Médecin addictologue, psychologue, infirmier et travailleurs sociaux accueillent toute personne désireuse de cesser une pratique addictive, quelle qu'elle soit (drogue, alcool, jeux d'argent, etc.). Les professionnels sont en mesure de vous conseiller, vous soutenir dans vos efforts de réduction ou d'arrêt des jeux.

Si cette alternative vous intéresse, nous vous joignons les coordonnées d'un CSAPA dans votre ville en bas de réponse. Il vous suffira de les contacter pour prendre un rendez-vous.

Nous vous transmettons également deux liens en bas de page pour des conseils à l'arrêt issus de notre site internet.

Le second lien vous dirigera vers notre forum des discussions. Cela peut être intéressant d'échanger avec d'autres internautes connaissant une situation similaire à la vôtre. Chacun peut partager son expérience et s'échanger des conseils et astuces. Il est toujours intéressant de s'entraider et de s'encourager pour garder espoir et entrevoir des solutions, car il en existe.

Enfin, si vous ressentez le besoin d'échanger avec un écoutant, vous pouvez joindre notre service d'écoute par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

[ALIA 49 - Cholet : Csapa-Caarud la Boutik](#)

4 - 6 rue des Marteaux
49300 CHOLET

Tél : 02 41 65 32 61

Site web : www.alia49.fr

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation des jeunes de moins de 25 ans sur rendez-vous: Vendredi matin.

Substitution : Délivrance de Méthadone pour les usagers suivis au centre, tous les matins de 9h-11h30.

CAARUD : Accueil collectif sans rendez-vous lundi de 10h à 12h et de 14h à 16h et le jeudi de 14h à 16h, possibilité de visite à l'extérieur sur demande

Accueil du public : Csapa : du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9h à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Forums Joueurs info service](#)
- [Autorité nationale des jeux \(ANJ\)](#)
- [Quelques éléments clés pour arrêter de jouer](#)